

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UN ENSEIGNEMENT PUBLIC AU MANAGEMENT DE PREMIER PLAN AU SEIN DES IAE ET DES UNIVERSITES

A l'heure où tous les acteurs de notre domaine constatent un développement quasi anarchique de l'enseignement supérieur privé, notamment dans le domaine du management et de la gestion, la réponse apportée aujourd'hui par nos instances de tutelle est celle du renforcement de la régulation et des contrôles. Si c'est assurément une démarche nécessaire, elle va surtout permettre de donner de la visibilité à certaines structures privées qui feront des efforts particuliers pour obtenir des labels ou des grades. Le sujet n'est pas seulement de faire le tri entre les établissements « for profit » et les établissements « non for profit ». La question qui n'est pas posée, et qui doit pourtant être considérée urgément, est celle du soutien que voudront bien apporter l'État et les Universités à l'offre publique dans le domaine de la formation en management, et cela vaut aussi bien pour les IAE, les IUT que toute autre filière universitaire dans ce domaine.

Force est de constater que l'essor de l'offre privée, notamment sous l'effet du développement de l'apprentissage, occupe beaucoup plus les esprits de nos dirigeants que celui de l'offre publique dans un secteur hautement concurrentiel. Pourtant si nous prenons le cas de nos IAE aujourd'hui, les chiffres donnés par Parcoursup montrent une sélectivité en licence supérieure à celle des écoles (y compris les structures « non for profit »). La proportion d'étudiants ayant eu une mention B ou TB est également supérieure¹. Concernant les chiffres des recrutements en master, la sélectivité en IAE est similaire à celle des acteurs privés. Au regard des taux d'insertion ou des niveaux des premières rémunérations, il apparaît clairement que les milieux économiques reconnaissent autant la valeur de nos diplômés que celle des diplômés issus des écoles². Nous avons mis plus de vingt ans pour obtenir ces résultats en développant notre statut d'école interne.

Nous sommes cependant, aujourd'hui, à un tournant. Au vu des restrictions budgétaires, de l'octroi de dotations insuffisantes, ou de l'évolution des périmètres des universités associées à de nouveaux modèles de gouvernance dans le cadre d'EPE, nos marges de manœuvre ne cessent de se réduire et l'engagement de nos équipes commence à en souffrir. Une erreur majeure serait de croire que nous pouvons fonctionner comme une faculté classique face à ce contexte concurrentiel. A moins de considérer que, finalement, il vaudrait mieux se rendre au sein de structures privées pour être formé au management et payer le prix qui va avec, **nous appelons à un soutien explicite pour préserver la capacité de nos IAE, au sein de nos universités, à délivrer une offre publique de qualité, capable de rivaliser et même faire mieux que la grande majorité des opérateurs privés.** Certaines de nos universités l'ont bien compris. Nous avons proposé un vademecum de principes de fonctionnement aux directeurs du réseau IAE FRANCE précisant, dans notre cadre réglementaire, les bases d'un dialogue avec nos universités. Respect des principes de fonctionnement des écoles internes, visibilité sur les budgets et les ressources générées par les IAE,

¹ Pour l'analyse des données Parcoursup sur la sélectivité en licence et la mention au BAC des étudiants recrutés voir Eric Lamarque et Claire Salmon, « La privatisation accélérées de l'enseignement supérieur au management : pour le meilleur et surtout pour le pire » In L'enseignement supérieur en transition, Denis JP, Deville A. et Meier O. éditeurs, EMS, Paris 2024.

² Etude indépendante annuelle réalisée par l'agence Stratecom.

COMMUNIQUÉ

Paris, le 22 avril 2024

priorité donnée aux structures publiques dans le cadre d'EPE ou de politiques de site, capacité à piloter l'offre de formation continue, tels sont quelques grands principes de gouvernance rappelés dans ce document. Nous avons également adressé à la DGRH de notre ministère des éléments de reconnaissance de la fonction de directrice ou directeur d'IAE. Force est de constater que nous n'avons pas ou peu eu de retours et de réponses à ce jour.

Dans ce contexte de marchandisation de l'enseignement supérieur et de privatisation, qui ira bien au-delà de la seule discipline du management, nous appelons à un vrai débat et à la définition de principes stables de fonctionnement pour faire du secteur public un acteur encore crédible assurant ainsi notre souveraineté au sein d'un domaine fondamental, l'éducation.

A propos d'IAE FRANCE

IAE FRANCE est aujourd'hui le premier réseau public d'enseignement supérieur et de recherche en Management. Créés dans les années 50 sur le modèle de la Harvard Business School, les IAE n'ont cessé d'évoluer depuis pour devenir de véritables Ecoles Universitaire publiques de Management. Ces 38 écoles réparties sur tout le territoire national, dont la Corse, la Réunion et la Nouvelle-Calédonie, regroupent plus de 53000 étudiants. Les IAE délivrent plus de 1 200 diplômes d'État (Licence, Master, Doctorat et MBA) dans tous les domaines du Management (Marketing, Commerce, Finances, Ressources Humaines, Comptabilité, Contrôle de Gestion, Audit, Management Public, Stratégie, Affaires internationales, Logistique, Achats...). Plus importante source de recherche en sciences de gestion, les IAE sont en lien avec 38 laboratoires et équipes de recherche dont 5 UMR associées au CNRS. Synonyme de leur implication à l'international, les IAE accueillent chaque année plus de 5 000 étudiants internationaux et ont développé des partenariats dans plus de 80 pays où étudient plus de 4 000 étudiants français.

Plus de renseignements sur www.iae-france.fr.

Contact presse IAE FRANCE :

Marie MONSTERLEET

marie.monsterleet@iae-france.fr - 06 18 22 46 27